

SES-imagotag : Approbation de l'ensemble des projets de résolution par l'Assemblée générale mixte du 23 juin

Les actionnaires de SES-imagotag se sont réunis aujourd'hui, vendredi 23 juin 2023, en Assemblée générale mixte aujourd'hui au siège de la société, au 55 place Nelson Mandela à Nanterre (92000).

Lors de l'Assemblée, le Président – Directeur général du groupe SES-imagotag, Thierry Gadou, a rappelé de façon détaillée les faits marquants de l'année 2022, ainsi que les perspectives du Groupe pour l'année 2023. Thierry Lemaitre, Directeur financier du Groupe, a présenté les résultats financiers de l'exercice 2022.

Les commissaires aux comptes ont également présenté leurs rapports établis pour l'Assemblée, en donnant une certification sans réserve des comptes 2022, sociaux et consolidés.

Suite à ces présentations, l'Assemblée générale mixte a approuvé à une large majorité l'intégralité des projets de résolutions :

A titre ordinaire :

- 1) Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- 2) Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- 3) Affectation du résultat de l'exercice 2022
- 4) Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce
- 5) Ratification d'un accord de développement visé aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce
- 6) Ratification d'un accord de licence croisée visé aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce
- 7) Renouvellement du mandat de KPMG en qualité de Commissaire aux comptes titulaire
- 8) Renouvellement du mandat de DELOITTE ET ASSOCIES en qualité de Commissaire aux comptes titulaire
- 9) Approbation des informations mentionnées à l'article L.22-10-9 I du Code de commerce relatives à la rémunération de l'exercice 2022 des mandataires sociaux, en application de l'article L.22-10-34 I du Code de commerce
- 10) Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2022 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Thierry GADOU, Président-Directeur général, en application de l'article L.22-10-34 II du Code de commerce
- 11) Fixation du montant de la rémunération annuelle globale des administrateurs
- 12) Approbation de la politique de rémunération des administrateurs pour l'exercice 2023, en application de l'article L.22-10-8 II du Code de commerce
- 13) Approbation de la politique de rémunération du Président-Directeur général pour l'exercice 2023, en application de l'article L.22-10-8 II du Code de commerce
- 14) Autorisation au Conseil d'administration en vue d'opérer sur les actions de la Société

A titre extraordinaire :

- 15) Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions détenues en propre

- 16) Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission d'actions de la Société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise
- 17) Autorisation au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en faveur de certains salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés lui étant liées
- 18) Modification de l'article 11.1 des statuts à l'effet d'introduire des dispositions relatives à la limite d'âge des administrateurs
- 19) Modification de l'article 3 des statuts relative au changement de dénomination sociale

A titre ordinaire :

- 20) *Ratification de la cooptation de Monsieur Peter BRABECK-LETMATHE en qualité d'administrateur indépendant*
- 21) *Renouvellement du mandat de Monsieur Thierry GADOU en qualité d'administrateur*
- 22) *Renouvellement du mandat de Madame Cenhui HE en qualité d'administrateur*
- 23) *Renouvellement du mandat de Madame Hélène PLOIX en qualité d'administrateur indépendant*
- 24) *Renouvellement du mandat de Madame Candace JOHNSON en qualité d'administrateur indépendant*
- 25) *Renouvellement du mandat de Monsieur Franck MOISON en qualité d'administrateur indépendant*
- 26) *Renouvellement du mandat de Monsieur Peter BRABECK-LETMATHE en qualité d'administrateur indépendant*
- 27) *Ratification de la cooptation de Monsieur Xangjun YAO en qualité d'administrateur*
- 28) *Pouvoirs*

Les résultats détaillés des votes seront diffusés dans les délais réglementaires.

Suite à l'Assemblée générale, le Conseil d'administration du Groupe s'est réuni et a renouvelé le mandat de M. Thierry Gadou comme Président du Conseil.

A propos de SES-imagotag et la plateforme VUSION

SES-imagotag est une société technologique leader mondial des étiquettes électroniques et des solutions digitales pour le commerce physique qui compte parmi ses clients plus de 350 grands Groupes de distribution alimentaires et spécialisés en Europe, Asie et Amérique du nord.

SES-imagotag a développé la plateforme VUSION (Cloud Retail IoT) afin d'aider les commerçants à transformer leurs magasins physiques en de véritables actifs digitaux, fortement automatisés, pilotés par la donnée, et connectés en temps réel aux marques et aux consommateurs. VUSION améliore l'agilité, la précision et l'exactitude des prix, tout en assurant une synchronisation omnicanale de ceux-ci, de l'information produit et des campagnes marketing. La plateforme développée par SES-imagotag permet aussi d'optimiser la préparation de commandes et le réassort en magasin. VUSION aide également le personnel en rayons en automatisant des processus à faible valeur ajoutée, pour qu'ils puissent se concentrer sur le service client et le merchandising. VUSION connecte les magasins au cloud, offrant ainsi une information précise et en temps réel sur la disponibilité des produits sur les étagères, leur localisation et le respect des plans merchandising, tout en permettant de réduire les stocks, les ruptures et le gaspillage. Enfin, VUSION apporte aux consommateurs une meilleure information produit, plus transparente et plus fiable, ainsi qu'une expérience d'achat fluide grâce aux fonctionnalités de recherche produit, de guidage en magasin et de paiement à l'étiquette.

SES-imagotag est membre de l'initiative Global Compact des Nations Unies et a obtenu en 2022 la certification Platinum d'EcoVadis, la référence mondiale pour l'évaluation RSE.

SES-imagotag est cotée au compartiment A d'Euronext™ Paris et fait partie du SBF 120.

Code Mnemo : SESL – Code ISIN : FR0010282822 – Reuters : SESL.PA – Bloomberg : SES

www.ses-imagotag.com

Relations investisseurs

SES-imagotag – 55, place Nelson Mandela – CS 60106 92024 Nanterre – France
Une société anonyme au capital social de 31 701 616 EUR, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 479 345 464 | Tél. : + 33 (0)1 34 34 61 61 - Fax : + 33 (0)1 55 69 78 00
www.ses-imagotag.com

Labrador - Raquel Lizarraga / +33 (0)6 46 71 55 20 / raquel.lizarraga.ext@ses-imagotag.com

Avertissement

Certaines informations figurant dans le présent communiqué de presse ne sont pas des données historiques, mais des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives reposent sur des convictions, des prévisions et des hypothèses actuelles, y compris, sans s'y limiter, des hypothèses concernant les stratégies commerciales présentes et futures de la Société et le contexte économique dans lequel la Société évolue. Ces déclarations supposent des risques connus et inconnus, des incertitudes ainsi que d'autres facteurs susceptibles d'avoir pour effet que la performance et les résultats réels de la Société diffèrent de manière significative de ceux indiqués de manière expresse ou implicite dans ces déclarations prospectives. Figurent parmi ces risques et incertitudes les risques et incertitudes abordés au Chapitre 2 « Facteurs de risque » du Document d'enregistrement universel visé par l'AMF et disponible sur le site Internet de la Société (www.ses-imagotag.com) et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org). Les informations et déclarations prospectives ne constituent pas une garantie de résultats futurs.